

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès

MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mme MULLER Sandrine

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Délégation d'attributions au Maire
4. Fonctionnement des commissions communales
5. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
6. AFUa "Les Vergers"
7. Travaux d'accessibilité et de rénovation de la mairie et de l'école
8. Travaux de réparation du clocher de l'Eglise
9. Demande de travaux de voirie : impasse du séchoir à tabacs
10. Elections législatives : bureau de vote
11. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sandrine MULLER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERES SEANCES

Concernant le point "Indemnité de fonction des maires et des adjoints" :

- il est précisé que l'économie annuelle de 7 771,08 € brut ne concerne que les indemnités du maire et des adjoints (différence entre l'enveloppe allouée - identique au mandat précédent - et l'enveloppe maximale autorisée)
- le montant versé au conseiller délégué augmente de 2 100,24 € brut par an l'enveloppe des indemnités versées aux élus par rapport au mandat précédent.

Pour ce mandat, il résulte une économie de 5 670,84 € par an par rapport aux indemnités fixées par la loi.

Comme déjà expliqué par le maire, le conseil avait approuvé la création d'un poste de conseiller délégué, dans le domaine technique, parce que les trois adjoints sont tous actifs et pour bénéficier des compétences d'une personne retraitée et disponible dans le domaine du fleurissement et des travaux de maintenance. Une information a été donnée sur les travaux déjà réalisés en régie propre par le conseiller délégué.

Le compte-rendu du 21 juillet 2020 (modifié comme ci-dessus) est approuvé par 14 voix pour et 1 contre.

3. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Par délibération du 21 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux observations émises par la Préfecture du Haut-Rhin concernant les points 15, 16, 21, 22, 26 et 27, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 contre, de modifier ces articles comme suit :

- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle lorsque ces actions concernent des litiges portés devant les juridictions pénales et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 21° D'exercer au nom de la commune, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code sans conditions et limites ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme sans conditions et limites ;
- 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans conditions et limites ;

- 27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux sans conditions et limites ;

Les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

4. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES

Une discussion est engagée sur le fonctionnement des commissions communales. Le rôle d'une commission communale se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Les commissions communales émettent des avis et formulent des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler par ses délibérations, les affaires de la commune.

Différentes propositions sont formulées :

- faire un compte-rendu écrit après chaque réunion
- informer tous les membres du conseil municipal des dates de réunion
- ouvrir les commissions à tous les membres du conseil municipal
- transmettre les comptes rendus des réunions à chaque conseiller
- prévoir un rapporteur dans chaque commission chargé de rédiger le compte-rendu (le rapporteur n'étant pas forcément le même pour toutes les réunions)

Après discussion, le conseil municipal décide :

- qu'un compte-rendu soit rédigé après chaque réunion de commission et que celui-ci soit transmis à tous les conseillers
- que l'ensemble du conseil municipal soit informé des dates des réunions (les commissions seront ouvertes à tous les conseillers),
- qu'un rapporteur soit nommé lors de chaque réunion

Des informations sont données suite à la réunion de la :

- * commission communale de la voirie le 6 août 2020
- * commission communale de l'urbanisme les 28 juillet et 26 août 2020

5. URBANISME

Mr le Maire rend compte des dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Lieux des travaux	Objet des travaux
	Références cadastrales	
Monsieur ULLMER Mathieu 8 ROUTE DE STRASBOURG 67390 MARCKOLSHEIM	51 A ROUTE DE COLMAR	l'extension d'une maison d'habitation existante

PERMIS DE CONSTRUIRE (TRANSFERT)

Demandeur	Lieux des travaux	Objet des travaux
	Références cadastrales	
SCI ME02R 8 rue de la paix 68320 GRUSSENHEIM	RUE DU MOULIN	la construction d'un bâtiment de bureaux avec dépôt de stockage

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Lieux des travaux	Objet des travaux
	Références cadastrales	
Monsieur PELUZZI DOMINIQUE 15 RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	15 RUE D'ALSACE	la démolition d'un escalier et sa reconstruction à un autre emplacement
Monsieur REMETTER ANTOINE 1 RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	1 RUE DES JUIFS	la mise en place d'un portail
Monsieur JAEGLER PATRICE 11 RUE DES ABEILLES 68320 GRUSSENHEIM	11 RUE DES ABEILLES RUE DES ABEILLES	la construction d'un carport et la mise en place d'une clôture
Monsieur DIETSCH GILBERT 4 CHE DU MAUCHEN 68320 GRUSSENHEIM	CHE DU MAUCHEN	le remplacement d'un chien assis par un vélux
SARL GEOMEX 7 RUE KLEE 68150 RIBEAUVILLE	51 B ROUTE DE COLMAR	la division de terrains en vue de construire sur 1 lot
Monsieur GUTH PATRICK 14 RUE DE LA PAIX 68320 GRUSSENHEIM	14 RUE DE LA PAIX	Remplacement d'une clôture

CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Lieux des travaux
	Références cadastrales
Maître PREISEMANN HUBERT 2 PLACE SAINT MARTIN 68320 JEBSHEIM	UEBER DIE ELSSENHEIMER STRA
Monsieur DANNER NICOLAS	51 A RTE DE COLMAR
CELINE JOOST IMMOBILIER	9 RUE DES HOUBLONS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain de la commune dans les transactions suivantes :

- vente des terrains sis section 4 n° 151/208, 196/023, 197/023 et 198/023 d'une surface totale de 10 ares 51
- vente des terrains sis section 4 n°243, 242, 250, 251 et 248 d'une surface de 4 ares 04 et la moitié indivise de 0 are 21
- vente de la propriété sise section 4 parcelles 221, 224 et 225 d'une superficie totale de 15 ares 97.

6. AFUa "LES VERGERS"

Le compte-rendu de la réunion de la commission "urbanisme" du 26 août 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mr le Maire présente le plan de l'AFUa et l'historique de la procédure.

Une assemblée générale (Election du conseil des syndics - Election du président, vice-président et du secrétaire - Planning des opérations - Divers) a eu lieu le 7 septembre 2020. Mr le Maire fait le compte-tenu de cette dernière qui a été clôturée avant l'ouverture des bulletins de vote en raison de plusieurs contestations. Le géomètre prendra contact avec la famille Danner pour trouver un accord.

Mr Jean-Philippe Strauel indique plusieurs points des statuts qui auraient dû être observés.

Le conseil des syndics se compose de 5 syndics titulaires élus et 5 syndics suppléants élus par l'Assemblée Générale et d'un représentant du conseil municipal de Grussenheim, qui n'a qu'une voix consultative.

Après discussion, le conseil municipal décide de nommer :

- Mr le Maire en tant que représentant de la propriété de la commune
- Mme Agnès Simler, 1^{ère} adjointe ayant délégation pour l'urbanisme, en tant que déléguée de la commune.

7. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE RENOVATION DE LA MARIE ET DE L'ECOLE

Mr le Maire rend compte de l'avancement des travaux.

Il est discuté de l'arrêt du bus. Une remarque est faite qu'il est dommage que l'accessibilité aux handicapés pour le bus n'a pas été prévue dans le cadre des

travaux. Mr le Maire précise que, dans le projet de mise en accessibilité, il n'était pas prévu de travaux de voirie.

En outre, le passage pour piétons se trouve à l'arrière du bus ce qui présente un danger pour les utilisateurs.

Il est prévu de matérialiser un nouveau passage piétons vers le sud pour permettre une traversée de chaussée plus sécurisée.

Le déménagement de la mairie devrait s'effectuer courant octobre.

En raison des conditions sanitaires actuelles, l'inauguration du bâtiment et une journée portes ouvertes se fera au printemps 2021.

Des conseillers sont surpris par la pente et la taille de cour. La taille de la cour est fonction du terrain disponible et la pente est la conséquence des impératifs de la mise en accessibilité.

Une réflexion devra également être engagée par rapport à la réfection de la salle de classe et des sanitaires de l'école maternelle. Cette réflexion a été menée mais il avait été décidé de ne pas l'intégrer dans le projet en cours pour des raisons financières et parce que ce n'était pas une urgence au niveau de l'accessibilité.

8. TRAVAUX DE REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

Mr le Maire présente un devis de l'entreprise Nicolas R Couvertures pour la réparation du toit de l'Eglise. Celui-ci s'élève à 3370 € H.T., soit 4 044 € TTC. Un autre devis a été sollicité et devrait être transmis à la mairie les prochains jours. La commission communale des bâtiments communaux se réunira pour discuter de ce point.

Une déclaration a été faite à l'assurance.

9. DEMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE : IMPASSE DU SECHOIRS A TABACS

Lecture est donnée d'un courrier co-signé par les riverains de l'impasse du séchoir à tabacs. Cette demande sera examinée lors du vote du budget primitif 2021.

Lors du dernier mandat cette réflexion a été menée dans le cadre de l'accessibilité et avait abouti à la mise en œuvre des travaux du bâtiment de la mairie et de l'école.

Mr Christophe Haberkorn indique qu'il faudrait prévoir un plan pluriannuel des travaux à réaliser. Les commissions concernées seront invitées à réfléchir sur cette proposition.

10. ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES

Dans le cadre des élections législatives partielles des 20 et 27 septembre prochains, le bureau de vote est constitué comme suit :

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020	
de 8 heures à 10 heures	BRAULT-PELUZZI Estelle - JAEGLER Patrice - SCHÖNSTEIN Laurent
de 10 heures à 12 heures	BLATZ Gérard - GUTH Maité - SIMLER Agnès -
de 12 heures à 14 heures	HABERKORN Christophe - MULLER Sandrine - SCHWEIN Laurent
de 14 heures à 16 heures	HARDOUIN Marie-Christine - IBACH Patrice - STRAUDEL Jean-Philippe
de 16 heures à 18 heures	FRANCO Luis - GUTH Maité - KLIPFEL Martin

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020	
de 8 heures à 10 heures	BRAULT-PELUZZI Estelle - FRANCO Luis - JAEGLER Patrice
de 10 heures à 12 heures	BLATZ Gérard - IBACH Patrice - SIMLER Agnès
de 12 heures à 14 heures	BAUMANN Jean-Marie - KLIPFEL Martin - SCHWEIN Laurent
de 14 heures à 16 heures	BAUMANN Jean-Marie - MULLER Sandrine - STRAUDEL Jean-Philippe
de 16 heures à 18 heures	HABERKORN Christophe - HARDOUIN Marie-Christine - SCHÖNSTEIN Laurent

11. DIVERS

- **Ordre du jour des réunions** Mr Baumann Jean-Marie sollicite le délai de transmission des points à discuter lors des réunions du conseil municipal. Ces derniers doivent parvenir à la mairie une semaine avant la distribution de

l'ordre du jour. Il est rappelé que l'ordre du jour est établi par le Maire en fonction des dossiers à traiter.

- **Maison vétuste** : Mr Jean-Marie Baumann indique que la maison sise rue des abeilles (à côté de la ferme Streitmatter) est vétuste et dangereuse. Des enfants s'aventurent dans les lieux. Il faudrait prévenir le propriétaire afin qu'il condamne dans un premier temps les ouvertures. Mr le Maire indique que la commune est consciente de la situation. Plusieurs démarches et courriers ont été faits. Le propriétaire a été averti sur la dangerosité de l'état du bâtiment et a déjà réalisé des travaux de sécurisation en attendant de démolir la bâtisse.
- **Personnel communal** : Mr Jean-Marie Baumann sollicite des informations par rapport aux équipements de protection individuel et notamment les chaussures de sécurité de l'ouvrier communal. Mr le Maire informe que l'ouvrier communal perçoit la prime de chaussure et de petit équipement à savoir un montant 32,74 €. Il bénéficie également d'une prime mensuelle. Suite à une discussion avec les adjoints, une enveloppe de 150 € par an sera allouée à Mr Dietsch pour l'acquisition des EPI.
- **Bois** : Mr Christophe Haberkorn signale que le bois stockés dans le jardin du presbytère devrait faire l'objet d'une adjudication. Cela était prévu mais n'a pas pu se réaliser en raison de la situation sanitaire. Mr Jean-Marie Baumann signale qu'il y a énormément de bois par terre dans les forêts communales. Mr Gérard Blatz fait un compte-rendu de la réunion du syndicat du parc à Grumes.
- **Réunion diverses** :
Les comptes rendus ci-dessous sont présentés :
 - réunion du SYMAPAK (syndicat mixte pour l'accueil de personnes âgées à Kunheim) par Mme Agnès Simler
 - réunions du Pôle Ried Brun par Mme Brault-Peluzzi Estelle
 - réunion du conseil d'école par Mme Brault-Peluzzi Estelle
 - réunion du SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) et du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) par Mr le Maire
- **Chasse** : Mr Jean-Marie Baumann confirme qu'il n'y a pas lieu de répondre à la demande de compensation sollicitée par l'adjudicataire du lot de chasse n°2 étant donné que le COVID n'est pas une pandémie animale.
- **Karaté** : Mme Estelle Brault-Peluzzi signale que les cours de karaté pour adultes se déroulent les lundis soirs.
- **Informations** : Mr le Maire informe le conseil municipal de l'état-civil, des cérémonies ayant eu lieu, des différentes réunions auxquelles il a assisté, de l'adjudication des fruits, du passage des maisons fleuries et des travaux réalisés et à réaliser.
- **Prochaines dates** :
 - Réunion du conseil municipal : mardi 13 octobre 2020 à 20 heures
 - Réunion de la commission communale du bulletin communal : lundi 21 septembre 2020 à 20 heures

- Photo du conseil municipal : dimanche 25 octobre 2020 à 10 heures.

La séance est levée à 23 heures 40.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.